

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2019

Présents : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Sylvie BORDERY, Odile RAPAUD
Yves PAQUIER, Christian MILLET, Bernard CHARDON,
Nathalie LAMBERT, Maryvonne BOUCHARD, Catherine LEIGNIER et
Marie-Pierre CHESSEL

Excusés : Magalie SAVART (pouvoir à N. LAMBERT), Chantal CLEMENT,
Annabelle BIANCHI, et Christelle MORTEL (pouvoir à S. BORDERY)

Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2019
par 12 voix pour et 1 abstention

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Vente d'une parcelle A 1675 de 1080m², située lotissement les Liattes.
Vente de parcelles A 2048 de 2953 m², A 1792 (1/3 indivis) de 602 m², A 1793 (1/2
indivis) de 47 m², A 1794 (1/2 indivis) de 57 m² situées 169 chemin du Liaudon.
Vente de parcelles A 111 de 635 m² et A 2263 de 463 m² situées route de Trévoux et
A 2265 de 12 00 m² et A 2268 de 161 m² situées « Les Combes ».

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur ces 3 dossiers.

2 COMPTES DE GESTION 2018

Les comptes de gestion sont établis par le service du Trésor Public.

Les comptes de gestion de la Commune, du Budget Assainissement et du Budget
Photovoltaïques, sont approuvés à l'unanimité.

3 COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Les comptes administratifs établis par la commune sont identiques aux comptes de
gestion.

Pour le budget communal en fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 1 092 401
euros et les dépenses à 810 168 euros soit un excédent de 282 232 euros.

En investissement, les recettes s'élèvent à 1 163 527 euros et les dépenses à 1 451 663
euros (reports inclus), soit un déficit de 288 166 euros.

L'ensemble des deux fait ressortir un déficit de 5 904 euros, en clôture de l'année
2018, incluant les résultats antérieurs.

Pour le budget assainissement, en fonctionnement, les recettes s'élèvent 122 033 euros et les dépenses à 69 664 euros; en ajoutant le déficit reporté, le total des dépenses est de 90 143 euros. L'excédent est de 31 889 euros.

En investissement, les recettes s'élèvent à 43 380 euros (y compris un report de 8 497 euros) et les dépenses à 38 480 euros. L'excédent s'élève donc à 4 899 euros.

L'ensemble des 2 chapitres fait ressortir un excédent de 36 789 euros. Le budget assainissement est redevenu bénéficiaire grâce aux recettes des droits de branchement.

Pour le budget photovoltaïque, en fonctionnement, les recettes s'élèvent à 65 000 euros (en incluant un report de 50 000 euros) et les dépenses à 31 322 euros (incluant un report de 31 321 euros). L'excédent s'élève ainsi à 33 677 euros.

En investissements, les recettes s'élèvent à 51 321 euros et les dépenses à 70 882 euros (en incluant un report de 31 321 euros). Le déficit s'élève donc à 19 561 euros. Le total des deux chapitres se conclut sur un excédent de 14 116 euros.

Les 3 comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité, le maire ne prenant pas part au vote.

Les excédents ou déficits sont affectés en fonctionnement ou en investissement sur chacun des 3 budgets

4 BUDGETS 2019

Le budget communal s'équilibre à 1 056 347 euros en fonctionnement et à 1 498 370 euros en investissement.

Le virement de la section de fonctionnement se monte à 210 934 euros. Le total des subventions à percevoir est de 229 979 euros.

Le total des opérations d'investissement est de 569 821 euros TTC avec notamment une prévision de 65 336 euros pour les opérations d'urbanisme et d'informatisation des réseaux; 64 000 euros pour la vidéosurveillance, 14 000 euros pour les aménagements extérieurs de la ferme, 52 000 euros pour les bâtiments communaux, 54 000 euros pour le bâtiment de la ferme, 55 000 euros pour les WC publics des Combes, 80 000 euros pour les travaux de pavage et de voirie,...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 contre approuve le budget primitif 2019 de la commune.

Le budget assainissement s'équilibre à 120 418 euros en fonctionnement et 85 988 euros en investissement.

Il est approuvé à l'unanimité.

Le budget Electricité photovoltaïque s'élève à 18 782 euros en fonctionnement et à 25 227 euros en investissement.

Il est approuvé à l'unanimité.

5 TAUX D'IMPOSITION

A l'unanimité, le conseil décide le maintien à l'identique des 3 taux des impôts locaux.

Taxe d'habitation : 10.37 %

Taxe foncière bâti : 11.20 %

Taxe foncière non bâti : 43.68 %

6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES

Les subventions aux associations, structures, partenaires sont approuvées avec 7 voix pour, 3 contre et 3 abstentions. La proposition est identique à l'année précédente.

7 URBANISME : Procédures de révision allégée et de modification.

RAS

8 TRAVAUX PAVAGE DE LA CITE : ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant les travaux de pavage de la Cité suite aux travaux de gaz entrepris par GRDF.

La commission travaux s'est arrêtée sur le devis de l'entreprise ATRIUM de JASSERON (01250), la mieux-disante, pour un montant de 24 650€ H.T. (soit 29 580€ T.T.C.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre décide de retenir cette offre.

9 DIAGNOSTIC DES RESEAUX ASSAINISSEMENT

La commune est tenue de réaliser tous les 10 ans, une étude diagnostic de l'état des réseaux de collecte d'assainissement

Ces études sont indispensables car la commune de Pérouges est reliée à la station d'épuration de Bourg saint Christophe pour le hameau de Rapan, et à la station d'épuration de Meximieux pour les quartiers du Péage et de la Cité..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 voix contre accepte les devis de la SOGEDO pour effectuer les études diagnostics des réseaux d'assainissement comme suit :

- Hameau de Rapan : **5 216€ H.T.**
- Hameau le Péage et la Cité : **18 379€ H.T.**

10 CONTRAT STAGIAIRE

Une convention tripartite sera signée entre la mairie de Pérouges, M. CHAPOT Romain et la MFP Domaine de la Saulsaie, 01120 MONTLUEL, prévoyant la mission confiée au stagiaire, la remise du rapport de stage, les dates du stage et les modalités de rémunération.

Après avoir en avoir délibéré, décide par 12 voix pour et 1 voix contre, décide d'instituer une gratification totale s'élevant à 498,75 €. (*La gratification est obligatoire pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois*).

11 TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention propose de pourvoir l'emploi d'adjoint technique à temps complet pour exercer les fonctions d'ouvrier polyvalent et fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} avril 2019.

12 DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite aux travaux de pose de panneaux photovoltaïque sur le bâtiment des services techniques, il y a lieu de rembourser la retenue de garantie aux entreprises attributaires du marché.

Afin d'alimenter la trésorerie dudit budget annexe Electricité photovoltaïque, il est nécessaire d'effectuer un virement du compte commune vers le compte photovoltaïque pour un montant de 60€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre accepte d'effectuer un virement de 60€ du compte Commune vers le compte Photovoltaïque, afin de permettre le remboursement de la retenue de garantie des entreprises attributaires du marché.

13 Questions Diverses

- **Animation de la ferme de Pérouges**

Lors de la séance du conseil du 15 janvier, celui-ci avait accepté une demande de l'association FICA afin d'animer la ferme. La proposition consistait à faire en premier un diagnostic en rencontrant les habitants et les associations, afin d'élaborer des scénarii.

Après rencontre de 7 associations, d'élus, et d'habitants lors d'une permanence, l'association a restitué son diagnostic devant le Conseil Municipal, « pour que la ferme devienne un lieu de vivre ensemble ».

Ont été analysées les possibilités du bâtiment, du jardin et du verger, les animations existantes à maintenir et d'autres à développer, la collaboration avec les activités des associations, les aménagements intérieurs et extérieurs utilisables, les ressources financières extérieures mobilisables et un planning d'animations.

Les activités existantes se poursuivront en collaboration avec les associations et la mairie, pour convenir de l'utilisation des salles dans le respect du projet.

Le conseil accepte par 10 pour et 3 abstentions que l'association FICA utilise et anime la ferme pour une durée d'un an.

- **Madame Sylvie BORDERY sera la représentante de la mairie au conseil d'administration de l'association Pérouges Patrimoine Animations.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 15 avril 2019 à 19 h.